



DOSSIER D'INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE 2023-2024

Pour les enfants entrant en petite section nés en 2020

Dossier à compléter par un représentant légal de l'enfant et à retourner à la Mairie au Service Enfance (bâtiment 52)

Du **02 janvier au 17 février 2023**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h30 (fermé le mardi matin)

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Les samedis 14, 21 et 28 janvier de 8h30 à 12h

ENFANT

Sexe : F M

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Votre enfant présente-t-il des allergies alimentaires et/ou prend-il des médicaments ?

Oui

Non

Si oui, un protocole PAI devra être mis en place.

RESPONSABLES LEGAUX

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Séparé(e) Divorcé (e) Veuf (ve)

Père / Mère ou tuteur (trice) 1

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone portable :

Adresse mail :

Profession :

Numéro de téléphone professionnel :

Numéro d'allocataire de la CAF :

Père / Mère ou tuteur (trice) 2

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone portable :

Adresse mail :

Profession :

Numéro de téléphone professionnel :

Numéro d'allocataire de la CAF :

Je soussigné (e), responsable légal de l'enfant, atteste sur l'honneur détenir la pleine jouissance de l'autorité parentale et l'exactitude des renseignements notés sur le présent dossier.

Fait à, le

Signature :

Liste des documents obligatoires à fournir (photocopies)

- Dossier complet et visé
- Livret de famille (pages des parents et de l'enfant) ou acte de naissance
- Justificatif de domicile (eau, électricité, téléphone, bail...) datant de moins de trois mois.

Si vous êtes hébergés : justificatif de domicile + attestation sur l'honneur de la personne vous hébergeant + copie de sa carte nationale d'identité.

- En cas de séparation, le jugement notifiant la garde de l'enfant ou une attestation de séparation avec copie de la carte nationale d'identité et justificatif de domicile du signataire.
- Pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant.

📌 INFORMATION

Les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 doivent être à jour des vaccins suivants :

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Haemophilus influenzae B
- Hépatite B
- Rougeole
- Oreillons
- Rubéole
- Méningocoque C
- Pneumocoque

ATTENTION

La validation de l'inscription scolaire de votre enfant ne sera actée qu'à réception de la totalité des documents demandés.

Ces documents photocopiés seront conservés le temps de l'instruction et de la vérification de votre dossier puis détruits.

*Seul le jugement (ou l'attestation de séparation) sera archivé par nos services pour le faire respecter si besoin.